

DE : Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de la Langue française

Le 19 avril 2024

TITRE : Plan pour la langue française

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

1.1 Évolution des indicateurs démolinguistiques

Les données issues du recensement 2021 de Statistique Canada révèlent que l'usage de la langue française est en constant recul au Québec. En effet, la proportion des personnes résidentes du Québec dont le français est la langue maternelle est passée de 77,1 % à 74,8 % entre 2016 et 2021; en 2021, le français était la principale langue parlée dans 77,5 % des foyers québécois, une baisse comparativement aux 79 % de 2016; à Montréal, seulement 48,3 % des gens parlent le plus souvent français à la maison, comparativement à 54,6 %, 20 ans plus tôt.

De plus, des données récentes de Statistique Canada démontrent une croissance de l'utilisation de l'anglais au Québec. Cela confirme que le déclin du français n'est pas uniquement dû au plurilinguisme, mais également à une utilisation plus répandue de l'anglais. Ainsi, en ce qui concerne la première langue officielle parlée, le nombre de personnes dont l'anglais est la première langue officielle parlée a franchi le cap du million de personnes pour la première fois au Québec. La proportion de la population que ces personnes représentent est passée de 12,0 %, en 2016, à 13,0 %, en 2021.

1.2 La Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

Avec l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (ch. C-14), le gouvernement a posé un geste significatif visant à assurer la vitalité et la pérennité de la langue française sur l'ensemble du territoire québécois.

L'article 156 de la *Charte de la langue française* (ch. C-11) confère au ministre de la Langue française le mandat d'élaborer et de proposer au gouvernement « ses grandes orientations définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les actions du gouvernement, de ses ministères et des autres organismes de l'Administration en matière de langue française ».

À la lumière des plus récentes données démolinguistiques, une démarche de défense, de promotion et de valorisation de la langue commune, impliquant tous les acteurs de la

société québécoise, s'avère essentielle pour assurer la pérennité du fait français au Québec.

1.3 Le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française

C'est dans ce contexte que le ministre de la Langue française a annoncé, le 27 janvier 2023, la création du Groupe d'action pour l'avenir de la langue française (Groupe d'action), dont il assure la présidence. Il est assisté dans la réalisation de ce mandat de cinq collègues, soit :

- la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M^{me} Christine Fréchette;
- le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse, M. Mathieu Lacombe;
- la ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Pascale Déry;
- le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville;
- la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M^{me} Martine Biron.

Le Groupe d'action a pour principale mission de définir des moyens de freiner, d'arrêter et d'inverser le déclin de la langue française au Québec.

2- Raison d'être de l'intervention

Le Plan pour la langue française est le résultat d'une démarche gouvernementale concertée. Il tient compte des travaux du Groupe d'action et il est appuyé par les données des ministères et des organismes, des consultations publiques et d'avis d'experts en la matière.

3- Objectifs poursuivis

L'élaboration du Plan pour la langue française s'avère essentielle pour assurer la pérennité du français au Québec. L'objectif principal est d'agir sur plusieurs fronts afin de ralentir, arrêter et inverser le déclin du français au Québec.

Les objectifs spécifiques au cours des prochaines années sont de :

- Mettre en œuvre des **actions structurantes** visant à freiner, à arrêter et à inverser le déclin du français au Québec;
- **Engager les partenaires** publics, privés et des membres de la société civile dans les efforts visant à accroître l'usage de la langue française dans toutes les sphères de la société;
- Se doter d'une véritable **vision gouvernementale** en matière de langue française;
- **Reconnaître la contribution** de tous les ministères et organismes aux efforts de valorisation de la langue française dans leurs missions respectives.

4- Proposition

4.1 Plan pour la langue française

Le Plan pour la langue française se veut une réponse du gouvernement à la situation linguistique du Québec. Il vise à ralentir, à arrêter et à inverser le déclin de notre langue officielle et commune, le français.

Il orientera, pour les prochaines années, les actions du gouvernement, de ses ministères et des autres organismes de l'Administration afin d'assurer l'avenir de la langue française. Cet engagement du gouvernement se traduira par une mobilisation en continu de l'ensemble des ministères et des organismes.

Le Plan pour la langue française établit neuf (9) priorités gouvernementales et 21 mesures, regroupées sous six (6) axes :

AXE : Statut de la langue française

- Priorité 1 : Effectuer annuellement le suivi des indicateurs de la situation linguistique au Québec.

Mesure 1 : Réaliser annuellement une étude portant sur la situation linguistique au Québec, en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec (Ministère porteur : MLF)

AXE : Immigration

- Priorité 2 : Augmenter le pourcentage de personnes issues de l'immigration économique connaissant le français.

Mesure 2 : Exiger la connaissance du français dans tous les programmes d'immigration économique (Ministère porteur : MIFI)

Mesure 3 : Bonifier l'offre de francisation dès l'étranger (Ministère porteur : MIFI)

- Priorité 3 : Accélérer l'obtention de la résidence permanente pour les étudiants internationaux diplômés de programmes francophones.

Mesure 4 : Mettre en place de nouvelles conditions d'admissibilité au Programme de l'expérience québécoise pour les étudiants internationaux diplômés des programmes francophones ou ayant une formation en français de plus de trois ans (Ministère porteur : MIFI – collaborateur : MES)

- Priorité 4 : Augmenter la francisation des travailleurs étrangers temporaires

Mesure 5 : Exiger la connaissance du français des travailleurs étrangers temporaires (autres qu'agricoles) lors d'une demande de sélection temporaire s'ils ont déjà obtenu une ou des autorisations de séjour d'une durée de plus de trois ans (Ministère porteur : MIFI)

Mesure 6 : Déployer l'offre de Francisation Québec pour toutes les clientèles admissibles partout sur le territoire (Ministère porteur : MIFI)

AXE : Culture

- Priorité 5 : Augmenter l'offre culturelle francophone et son accessibilité.

Mesure 7: Améliorer les conditions de production et de rayonnement des œuvres audiovisuelles québécoises (Ministère porteur : MCC)

Mesure 8 : Favoriser la lecture d'œuvres littéraires québécoises et francophones (Ministère porteur : MCC)

- Priorité 6 : Augmenter la disponibilité et la mise en valeur des contenus francophones dans l'environnement numérique.

Mesure 9 : Assurer un leadership et développer des partenariats internationaux pour assurer la diversité des contenus culturels francophones sur les plateformes numériques culturelles (Ministères porteurs : MCC, MRIF)

Mesure 10 : Mettre en place les outils permettant de favoriser l'accessibilité et la découvrabilité des contenus culturels francophones sur les plateformes numériques (Ministère porteur : MCC).

AXE : Enseignement supérieur

- Priorité 7 : Attirer et retenir un plus grand nombre d'étudiants internationaux francophones et francotropes.

Mesure 11 : Réviser la formule de tarification des droits de scolarité des étudiants internationaux afin de favoriser davantage l'attraction et la rétention d'étudiants internationaux francophones et francotropes (Ministère porteur : MES)

Mesure 12 : Réviser la tarification des droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec (Ministère porteur : MES)

Mesure 13 : Développer les compétences en français de 80 % des étudiants non québécois inscrits dans un programme de grade de premier cycle dans une université anglophone. (Ministère porteur : MES)

AXE : Maîtrise du français

- Priorité 8 : Améliorer la maîtrise du français des élèves et des étudiants québécois.

Mesure 14 : Mettre en place des comités de travail avec les partenaires dédiés à la maîtrise du français des étudiants québécois (Ministère porteur : MES)

Mesure 15 : Actualiser les programmes d'études de français, langue d'enseignement (Ministère porteur : MEQ – collaborateur MFA)

Mesure 16 : Sensibiliser à la lecture les élèves québécois (Ministère porteur : MEQ)

Mesure 17 : Soutenir l'accès aux livres québécois dans les écoles (Ministère porteur : MEQ)

AXE : Valorisation et rayonnement

- Priorité 9 : Renforcer l'attachement des Québécoises et des Québécois à la langue française et favoriser son rayonnement.

Mesure 18 : Promouvoir et faire rayonner la recherche, l'innovation et les publications scientifiques en français (Ministères porteurs : MRIF, MES, MLF – collaborateurs : SQRC, FRQ-SC, MEQ)

Mesure 19 : Promouvoir le développement économique avec les communautés francophones canadiennes et étrangères (Ministères porteurs : MLF, MRIF – collaborateur : SQRC)

Mesure 20 : Augmenter les efforts de communication en matière de langue française (Ministère porteur : MLF)

Mesure 21 : Rendre disponible en ligne du matériel visant à sensibiliser les jeunes, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, à la langue française (Ministère porteur : MLF – collaborateurs : MES, MEQ, MFA)

5- Autres options

Aucune autre option n'a été examinée. Les données sont claires et elles illustrent la tendance du déclin de la langue française au Québec. Celui-ci continuera de s'accélérer exponentiellement si l'action gouvernementale n'est pas ferme et à la hauteur des moyens par lesquels la culture et les œuvres numériques principalement anglophones circulent et exercent une influence grandissante, surtout sur les jeunes Québécoises et Québécois.

6- Évaluation intégrée des incidences

Le Plan pour la langue française établit des priorités et des mesures ambitieuses et structurantes visant à modifier la situation de la langue française au Québec et pour laquelle plusieurs indicateurs inquiètent. Chaque ministre membre du Groupe d'action a participé activement à l'identification de ces priorités et de ces mesures, qui engagent son ministère à contribuer à inverser cette tendance, et, incidemment, qui impliquent également les réseaux sous sa responsabilité, dont plusieurs sont en interaction avec le citoyen, directement ou indirectement.

Ce plan aura des retombées bénéfiques sur la population, soit par les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur qu'elle fréquente, par la culture qu'elle consomme, la fierté qu'elle ressent de voir la place qu'occupe le Québec francophone à l'international ou parce qu'elle a décidé d'immigrer et d'intégrer le Québec.

Le Plan pour la langue française met enfin en place l'impulsion pour que la démarche gouvernementale fasse sens concrètement pour l'ensemble des citoyens et influence leur attachement à la langue, ainsi que l'utilisation au quotidien de celle-ci.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Les ministres du Groupe d'action se sont réunis à plusieurs reprises pour échanger sur différentes thématiques concernant la situation de la langue française au Québec et pour proposer des priorités et des mesures structurantes. Par ailleurs, un comité interministériel pour l'avenir de la langue française a été mis en place. Enfin, la démarche de consultation a permis de recueillir les préoccupations et propositions d'organisations, de citoyens, d'experts et de chercheurs sur plusieurs thématiques en lien avec la langue française au Québec.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Chaque ministère est responsable de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des priorités et des mesures, dans le respect de ses mandats et de ses responsabilités. Le ministère de

la Langue française assurera une concertation et une coordination entre les ministères et les organismes concernés, à l'aide d'une structure de gouvernance dynamique.

Le suivi des indicateurs de la situation de la langue française au Québec permettra en outre de réaliser le bilan annuel de la situation.

9- Implications financières

Les investissements prévus pour la mise en œuvre du Plan pour la langue française sont estimés à un total de 603 M\$ sur une période cinq ans (2024-2029), issus de crédits déjà pourvus au cadre financier du gouvernement.

Chaque ministère est responsable de mettre en œuvre les priorités ainsi que les mesures du Plan pour la langue française dans le respect de ses disponibilités budgétaires.

10- Analyse comparative

Cette section ne s'applique pas à la présente proposition.

Ministre de la Langue française,

Original signé

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE